

3 décembre : Le Président Robinson et le Procureur Brammertz s'adressent au Conseil de sécurité

Le Président déclare que le départ du personnel risque véritablement de compromettre la capacité du Tribunal d'achever ses travaux aussi rapidement et équitablement que possible et réclame des mesures significatives de conservation du personnel

S'adressant au Conseil de sécurité pour présenter son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie d'achèvement du Tribunal, le Juge Patrick Robinson a mis en évidence les avancées du Tribunal et les principaux défis qu'il lui reste à relever.

Il a exhorté les membres du Conseil de sécurité à faire preuve de prévoyance et d'aider le Tribunal en adoptant des mesures vigoureuses qui lui permettraient de conserver son personnel qualifié. En moyenne, un fonctionnaire quitte le Tribunal chaque jour pour trouver une situation plus stable : "cette situation risque véritablement de compromettre la capacité du Tribunal d'achever ses travaux aussi rapidement et équitablement que possible au cours des dernières années de son mandat," a affirmé le Président Robinson.

Le Président a réitéré son souhait de créer une commission de réclamations auprès de laquelle les victimes des crimes du conflit en ex-Yougoslavie pourraient demander compensation : « Pour que justice soit faite, il faut non seulement punir les auteurs des crimes, mais aussi redonner aux victimes leur dignité en veillant à ce qu'elles aient les moyens matériels de reconstruire leur existence. » A-t-il déclaré.

Le Procureur Brammertz annonce qu'un acte d'accusation modifié à l'encontre de Ratko Mladić sera déposé sous peu

Au cours de la présentation de son rapport semestriel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie d'achèvement devant le Conseil de sécurité, le Procureur Serge Brammertz a déclaré : « L'arrestation de Ratko Mladić et celle de l'autre fugitif, Goran Hadžić, restent les premières priorités de mon Bureau. Une équipe de l'Accusation revoit actuellement l'acte d'accusation établi contre Ratko Mladić et je pense déposer une version modifiée sous peu. »

Il a aussi fait le point sur l'état d'avancement des procès en première instance et en appel, sur les efforts fournis dans toute la région de l'ex-Yougoslavie dans la construction de la capacité des instances judiciaires, et la coopération entre le Bureau du Procureur et les États. Ce dernier volet reste « une condition indispensable à la bonne fin de notre mandat et à la réalisation des objectifs fixés par la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. », a-t-il affirmé avant d'établir le bilan de la coopération de la Serbie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal.

Finalement, le Procureur a annoncé au Conseil de sécurité que son Bureau planifie une réduction de 60 % de son personnel sur les deux prochaines années.

Deux communiqués de presse publiés jeudi, incluant des liens vers les textes intégraux des allocutions et des Rapports de la Stratégie d'achèvement du Président et du Procureur sont disponibles sur le site Internet du Tribunal en BCS, anglais et français.

24 novembre

Le procès de Vojislav Šešelj reprendra le 12 janvier 2010

La Chambre de première instance a émis une décision incluant diverses motions et questions, ainsi que la date de la reprise du procès au 12 janvier 2010.

Le procès de Vojislav Šešelj est suspendu depuis le 11 février 2009.

Vojislav Šešelj, le leader du Parti Radical serbe, est en procès devant le Tribunal pour des crimes présumés commis en Bosnie-Herzégovine et en Croatie entre 1991 et 1994.

[26 novembre](#)

Procès Gotovina et consorts: la Croatie requise de s'expliquer en cour...

... lors d'une audience additionnelle le 16 décembre, à 9h00.

L'ordonnance émise par la Chambre de première instance fait état d'un conflit entre la République et la Croatie et l'Accusation sur plusieurs questions liées aux documents recherchés par cette dernière, et fait mention du fait que la Chambre a la responsabilité d'évaluer si le comportement d'un État est en conformité avec ses obligations conformément à l'article 29 du Statut".

[30 November](#)

Procès Djordjević: la phase de la défense s'ouvre

Après la Conférence préalable à la présentation des moyens à décharge, la phase de la défense dans le procès de Vlastimir Djordjević a commencé le 30 novembre. L'accusé a témoigné pour sa propre défense et a été le premier témoin appelé par la Défense.

Vlastimir Djordjević, ancien policier serbe de grade supérieur, a été inculpé en octobre 2003 pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis à l'encontre d'Albanais du Kosovo en 1999.

[1^{er} décembre](#)

Le Juge Nyambe a prêté serment

Le Juge Prisca Matimba Nyambe, de Zambie, a été assermentée comme juge ad litem du Tribunal. Elle siégera dans le procès de Zdravko Tolimir, dont le commencement est prévu pour le 17 décembre.

[3 décembre](#)

Affaire Delić : l'audience d'appel prévue le 19 janvier 2010...

... selon une Ordonnance émise par la Chambre d'appel composée des Juges Vaz (Président), Güney, Pocar, Liu et Meron.

Le 15 septembre 2008, Rasim Delić, l'ancien chef d'état-major de l'Armée de la République de Bosnie-Herzégovine (ABiH), a été reconnu coupable, à une majorité des voix, par la Chambre de première instance de n'avoir ni empêché ni puni les traitements cruels infligés par le Détachement Moudjahidine (EMD) faisant partie du 3^{ème} corps de l'ABiH. Cependant, la Chambre de première instance a unanimement acquitté Delić de trois autres chefs de meurtres et de traitements cruels commis par des membres de l'EMD, en juin 1993 dans les villages de Maline et Bikoši de la municipalité de Travnik, et en septembre 1995 dans le village de Kesten et dans le camp de Kamenica.

Delić a été condamné à trois années d'emprisonnement. Les deux parties ont fait appel du jugement. Le 11 mai 2009, Rasim Delić s'est vu accorder une liberté provisoire.

[12 novembre](#)

Le Greffier John Hocking mène une délégation du TPIY pour discuter du budget

Menée par le Greffier John Hocking, une délégation du TPIY s'est déplacée récemment à New York pour défendre le budget 2010-2011 du Tribunal devant le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

Le CCQAB, qui est un organe consultatif de l'Assemblée Générale, a finalisé ses recommandations et la délégation du TPIY est de retour au siège de l'ONU pour achever les discussions sur le budget lors du Cinquième Comité de l'Assemblée Générale.

Le budget du TPIY devrait être à l'ordre du jour du Cinquième Comité au cours de la semaine du 7 décembre 2009.

CALENDRIER DES AUDIENCES 7 DECEMBRE- 18 DECEMBRE

LUNDI 07 DECEMBRE

Salle d'audience I	14:15 – 19:00, Djordjević , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Gotovina et consorts , Procès
	14:15 – 19:00, Prlić et consorts , Procès

MARDI 08 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès

MERCREDI 09 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès

JEUDI 10 DECEMBRE

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Gotovina et consorts**, Procès

VENDREDI 11 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

LUNDI 14 DECEMBRE

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

MARDI 15 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

MERCREDI 16 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Conférence préalable au procès
Salle d'audience II Pas d'audience
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

JEUDI 17 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

VENDREDI 18 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
Salle d'audience II Pas d'audience
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 121 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 121 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 61 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 28 sont en cours d'exécution de peine, 28 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 40 accusés : treize sont en appel, 24 sont en procès, et un en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 30 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier: John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.5399, coffeye@un.org

Nicolas Escot a aussi collaboré à ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité